



FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Public concerné

Tous les salariés

Nombre de stagiaires

4-10

Durée

14 heures / 2 jours

Prérequis

Aucun

Encadrement

Formateur en Prévention des Risques Psychosociaux

Taux de réussite

100%

Modalités d'accès à la formation

Aucune

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation

Tarifs (net de taxes)

Inter entreprise
Nous consulter

Intra entreprise
Nous consulter

Objectifs de formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- Appréhender la notion de risques psycho-sociaux
- Comprendre la nécessité d'une prévention des RPS
- Identifier la conduite à tenir selon les situations rencontrées.
- Savoir intégrer les risques psychosociaux au document unique d'évaluation des risques (DUER)

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe. Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

Evaluation et certificats

Questionnaire écrit en fin de formation
Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Maintien et actualisation des compétences

Un maintien et actualisation des compétences est recommandé tous les 3 ans.

Aspect réglementaire :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Art L4121-1 du code du Travail

« L'employeur prend toutes les mesures nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral. »

Art L1152-4 du code du Travail

« L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner. »

Art L1153-5 du code du Travail

Contenus

1. Le cadre réglementaire : Du général au RPS

- Obligations Employeurs et Salariés
- De l'obligation de résultat à l'obligation de moyens renforcés
- Les principes généraux de la prévention
- Les acteurs de la prévention
- Le document unique
- Les ANI
- Les RPS et le droit

2. Qu'est-ce que les RPS

- Définitions et catégories
- Les facteurs des RPS
- Les conséquences individuelles et collectives

3. Identifier sur les RPS

- Identifier les signes
- Les indicateurs

4. Agir sur les RPS

- Les catégories des niveaux d'action (Différentes préventions)
- Agir en cas d'urgences
- Connaître les relais internes et externes

5. L'annexe RPS du Document Unique

- Méthode pour intégrer les RPS au Document Unique